

CONVOCAATION :

Le conseil municipal se réunira à **la mairie** d'Exireuil le **vendredi 26 mai 2023 à 20h30.**

ORDRE DU JOUR :

I - Procès-verbal

Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023.

II - Délibération

- Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : attribution du marché de travaux
- Adhésion à un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, les communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre
- Sollicitation de financement auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux »
- Activités périscolaires : arrêt
- Restaurant scolaire : tarifs et règlement intérieur 2023/2024
- Garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur 2023/2024
- Dispositif « Argent de poche »
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la Taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs
- Équipement numérique pour la mairie

III – Compte rendu de réunions

IV – Délégation

Droit de préemption urbain : état des demandes depuis la précédente réunion de conseil.

V – Questions diverses

- Lotissement du Champs des blés
- Éclairage public en période estivale
- École Beausoleil : projet de cour Oasis : étude
- Aménagement de la RD 121 au droit du chemin du Puits d'Enfer

VI – Tour de table

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

le 17 mai 2023

le maire, Jérôme BILLEROT



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 17 mai 2023

Présents : BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain

BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien.

Excusés représentés : BURON Lionel (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien).

Excusé : GAUDET Vincent

Secrétaire : BELLÉCULLÉE Maryvonne

• Quorum : 10 • Élus présents à l'ouverture de la réunion : 15 • Quorum atteint

I - Procès-verbal

Le procès-verbal de la réunion du 28 avril 2023 est arrêté et validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2023-05-01 - Programme de réduction et maîtrise de la consommation des énergies / École : attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'appel d'offres dont la clôture était le 28 avril 2023, des offres ont été remises par voie dématérialisée pour les lots 2 à 7 (le 1 étant le désamiantage).

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 2 mai 2023, puis d'une analyse des offres par l'entreprise CEBI de Parthenay (79), chargée de la mission de maîtrise d'œuvre et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, restituée le 15 mai en mairie.

L'analyse des candidatures et des offres a été effectuée selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir la valeur technique (40%) et le prix des prestations (60%).

Monsieur le maire présente l'analyse des offres et sollicite le conseil municipal afin de retenir une entreprise par lot.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'attribution des lots comme suit, selon l'analyse des offres ci-annexée :
 - o lot 2 (gros œuvre) à l'entreprise : SOCIETE DE TRAVAUX PUBLICS MELLOIS (Saint-Léger de la Martinière – 79) pour un montant de 15 164,50€ HT
 - o lot 3 (méletterie) à l'entreprise : MARCHET METALLERIE (Chef Boutonne – 79) pour un montant de 13 101,43€ HT
 - o lot 4 (menuiserie extérieure) à l'entreprise : RIDORET MENUISERIE (La Rochelle – 17) pour un montant de 40 960,00€ HT
 - o lot 5 (plafond isolation) à l'entreprise : REVS PLAFONDS (Chauray – 79) pour un montant de 23 577,75€ HT
 - o lot 6 (électricité) à l'entreprise : ST ELOI FOUGÈRES (Montamisé – 86) pour un montant de 20 502,59€ HT
 - o lot 7 (chauffage – ventilation – plomberie) à l'entreprise : AZAY CHAUFFAGE (La Crèche – 79) pour un montant de 129 000,00€ HT
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette affaire.

Hors délibération : Monsieur le Maire énumère les aides sollicitées. La DETR ainsi que le Fonds Vert sont validés, reste le SIEDS en attente. Début des travaux prévus fin août / début septembre.

2023-05-02 - Adhésion à un groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, les communes membres et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Haut Val de Sèvre

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants
Vu la convention constitutive de groupement de commandes permanent,

Dans un souci de rationalisation de la commande publique, les communes, le CIAS et la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre décident de constituer un groupement de commandes permanent jusqu'au 31 décembre 2026.

Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, le coordonnateur du groupement sera chargé d'organiser au nom et pour le compte des membres l'ensemble des opérations relatives à la préparation et la passation des contrats jusqu'à leur notification. Chaque partie reste responsable de la définition de son propre besoin et de l'exécution de la part du marché qui lui incombe.

Monsieur le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes qui définit les modalités de fonctionnement du groupement, et prévoit notamment la désignation de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre comme coordonnateur du groupement. À ce titre, elle exercera les missions suivantes :

- définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation,
- définir et recenser les besoins,
- élaborer le DCE,
- soumettre le DCE aux membres du groupement pour validation,
- assurer la rédaction et l'envoi des avis d'appel public à la concurrence,
- gérer le profil acheteur et la plateforme permettant la dématérialisation des offres, le cas échéant,
- rédiger et envoyer les éventuelles demandes de précisions aux candidats,
- analyser les offres reçues et préparer le rapport d'analyse des offres,
- réunir la Commission d'Appel d'Offres ou la Commission des marchés pour attribuer les marchés aux prestataires retenus
- rédiger et envoyer les lettres de rejet aux soumissionnaires non retenus,
- rédiger le rapport de présentation, le cas échéant
- transmettre le marché en préfecture pour contrôle de la légalité, le cas échéant,
- signer et notifier le marché,
- procéder à la publication des avis d'attribution, le cas échéant,
- adresser une copie du marché notifié à chacun des membres du groupement afin d'en permettre l'exécution.
- rédiger, signer, et notifier les éventuels avenants,
- représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du marché.

Chaque membre procédera ensuite à l'exécution financière et technique du marché pour la partie des prestations lui incombant.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'adhésion au groupement de commandes permanent ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Hors délibération : Groupements possibles : défibrillateurs, vêtements de travail, produits d'entretien, transports... Pour la voirie, Monsieur le Maire précise qu'il est préférable de garder la main sur ce dossier.

2023-05-03 - Sollicitation de financement auprès de la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre – Fonds de Concours « soutien aux investissements communaux »

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.1111-10 III et L.5214-16 V,

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa politique de soutien aux communes membres, la Communauté de communes Haut Val de Sèvre a mis en place, pour la période 2023 – 2026, un fonds de concours destiné à venir en appui aux investissements portés par les communes membres. Ce dispositif permet d'apporter une aide financière pour des projets ne relevant pas des compétences spécifiques de la communauté de communes.

Le fonds de concours vise à apporter un appui financier aux communes membres pour réaliser leurs investissements, c'est-à-dire la réalisation d'un équipement au sens de la notion comptable d'immobilisation corporelle. Il peut donc s'agir :

- de la réalisation d'infrastructures (voirie, réseaux...),
- de la réalisation de superstructures (construction d'un bâtiment),
- des acquisitions immobilières nécessaires à la réalisation d'infrastructures ou superstructures,
- d'acquisition d'un bien mobilier (véhicule...).

Sur la période 2023 – 2026, ce sont 1 400 000 € que la Communauté de communes destinerait ainsi à ses communes membres.

La Commune d'Exireuil projette de réaliser des travaux de voirie qui pourraient faire l'objet de financement par la Communauté de communes par le biais de ce fonds de concours. Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses	
Travaux	58 287,90€
Moe	0,00€
TOTAL	58 287,90€

Recettes	
Etat	-
CD79	-
SIEDS	
Autre	-
TOTAL	0,00€

Montant attribué	
Solde	-
FdC CC HVS	22 500,00€
Reste à charge	35 787,90€

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la convention de fonds de concours telle qu'annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire.

2023-05-04 - Activités périscolaires : arrêt

Au regard de la délibération n°2013-03-03 concernant les rythmes scolaires et la mise en place des APS ;

Au regard de la délibération n°2015-07-06 accordant du temps de préparation des activités APS à deux agents ;

Au regard de la délibération n°2022-12-03 validant la modification des horaires de l'école ;

Au regard du courrier de l'Académie en date du 3 mai 2023 validant les nouveaux horaires (9h/12h - 13h45/16h le lundi, mardi, jeudi et vendredi et 9h/12h le mercredi) ;

Monsieur le Maire et Madame Sylvie VIVIER relatent la réunion de la commission « Vie scolaire » du 16 mai où les membres proposent l'arrêt des activités périscolaires ;

Aussi, après débat, Monsieur le Maire sollicite les élus afin de valider ou non l'arrêt des activités.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'arrêt des activités périscolaires avec pour conséquence l'abrogation des délibérations n°2013-03-03 et n°2015-07-06.

2023-05-05 - Restaurant scolaire : tarifs et règlement intérieur 2023/2024

Rappel de l'évolution des tarifs :

2015/2016	2,25€ enfants, stagiaires et apprentis 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2016/2017 2017/2018	2,30€ enfants, stagiaires et apprentis 3,00€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.

2018/2019 2019/2020 2020/2021	2,35€ enfants, stagiaires et apprentis 3,10€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.
2021/2022 2022/2023	2,45€ enfants, stagiaires et apprentis 3,20€ pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants ; 5,00 € pour un repas exceptionnel.

Il est évoqué les propositions de la commission communale « vie scolaire » qui s'est réunie le 16 mai dernier.

Il est également rappelé que, selon la convention en date du 23/12/2011, le prix des repas dû par la commune d'Exireuil à la ville de Saint-Maixent-l'École est fixé selon une délibération annuelle de cette dernière et donc au tarif unitaire de 2,30€ pour l'année 2023.

Aussi, pour la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs ainsi que le règlement intérieur 2023/2024 (indiquant les nouveaux horaires).

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur 2023/2024 tel qu'annexé ;
- de valider les tarifs 2023/2024 comme suit :
 - o Enfants, stagiaires et apprentis : 2,45€
 - o Personnel affecté à l'école et enseignants : 3,20€
 - o Repas exceptionnel : 5,00€

Hors délibération : La commission n'a pas proposé d'augmentation des tarifs du restaurant scolaire et de la garderie pour ne pas pénaliser les foyers au vu de la conjoncture économique actuelle.

Les tarifs sur Exireuil sont très abordables au regard de ceux appliqués dans les écoles des communes voisines. Monsieur le Maire précise qu'en effet, les prix pratiqués ne reflètent pas le coût réel.

2023-05-06 - Garderie périscolaire : tarifs et règlement intérieur 2023/2024

Rappel de l'évolution des tarifs :

2015/2016 2016/2017 2017/2018	1,25€ / présence le matin 1,55€ / présence le soir 2,10 € / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire
2018/2019 2019/2020 2020/2021	1,30€ / présence le matin 1,60€ / présence le soir 2,15€ / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire
2021/2022 2022/2023	1,40€ / présence le matin 1,70€ / présence le soir 2,25€ / présence matin + soir 5€ / ¼ d'heure : forfait pour dépassement d'horaire

Il est évoqué les propositions de la commission communale « vie scolaire » qui s'est réunie le 16 mai dernier.

Aussi, pour la prochaine rentrée scolaire, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les tarifs ainsi que le règlement intérieur 2023/2024 (indiquant les nouveaux horaires).

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur 2023/2024 tel qu'annexé ;
- de valider les tarifs 2023/2024 comme suit :
 - o Présence le matin : 1,40€
 - o Présence le soir : 1,70€
 - o Présence matin + soir : 2,25€

- o Dépassement d'horaire : 5€ par ¼ d'heure
- o Présence en attente du bus : gratuit

2023-05-07 - Dispositif « Argent de poche »

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif argent de poche a été institué au plan national dans le cadre du programme « ville vie vacances ». Ce dispositif permet à des jeunes de 16 à 17 ans, d'effectuer des missions au sein d'une collectivité durant les vacances scolaires.

Par la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite promouvoir l'engagement des jeunes au service de leur commune et leur permettre de découvrir le monde du travail.

Chaque mission aurait une durée d'1/2 journée (3h dont 30 minutes de pause) moyennant une gratification de 15€. La mission se déroulera le matin de 9h à 12h ou l'après-midi de 13h30 à 16h30.

L'encadrement des jeunes sera assuré par le personnel communal.

Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et la collectivité, par l'intermédiaire de la mission locale Sud Deux-Sèvres.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la mise en place effective du dispositif « argent de poche » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conventionner avec la mission locale Sud Deux-Sèvres (Niort) ;
- de valider 50 demi-journées ;
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les différents documents liés à ce dispositif.

2023-05-08 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Dégrèvement de la Taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D. 343-3 du code rural et de la pêche maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Au regard de la délibération en date du 29 mai 1992 validant une exonération de la taxe pour 2 ans,

Au regard de la volonté des élus de vouloir aider les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer sur la commune,

Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

Monsieur le Maire propose aux élus une évolution du dégrèvement à 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider un dégrèvement pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

2023-05-09 - Équipement numérique pour la mairie

Au regard du débat lors de la précédente réunion, le conseil municipal est sollicité afin de poursuivre ou non l'évolution numérique à la mairie.

Monsieur Alain ECALE détaille de nouveau les différents devis ;

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de valider ou non une proposition.

Après débat, le conseil municipal décide :

- de valider l'achat d'un équipement numérique pour la mairie

Pour	15	BILLEROT Jérôme, DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Fabien, SEIGNEURET Julien BURON Lionel (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien)
Contre	1	GOUDEAU Anne-Sophie
Abstention	2	DECARSIN Mélanie, PROUST Isabelle

- de valider le devis auprès de l'entreprise TEDELEC (Niort – 79)
 - o pour un écran numérique tactile version SAMSUNG FLIP ;
 - o d'un montant de 6 212,44€ HT.

Pour l'écran numérique tactile	16	BILLEROT Jérôme, GAUTIER Patrick, VIVIER Sylvie, ECALE Alain BELLÉCULLÉE Maryvonne, DECARSIN Mélanie, GOUDEAU Anne-Sophie, LUTTIAU François, NERAULT Alizée, PAPET Didier, PROUST Fabien, PROUST Isabelle, SEIGNEURET Julien BURON Lionel (ayant donné pouvoir à ECALE Alain), CHAUVET Lucette (ayant donné pouvoir à GAUTIER Patrick), ROBERT Vanessa (ayant donné pouvoir à SEIGNEURET Julien)
Pour l'écran numérique non tactile	2	DOMINEAU Samuel, PAPET Marie-Claude

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et documents liés à cette affaire.

Hors délibération : Concernant le changement de mobilier, le projet sera revu en fin d'année. Madame Anne-Sophie GOUDEAU précise qu'elle vote « contre » car pense que l'équipement numérique de l'école est prioritaire.

III – Compte rendu de réunions

- Voisins référents (Mélanie DECARSIN) : Beaucoup de soucis sur le Saint-Maixentais mais constat d'une diminution des cambriolages dans la périphérie de Saint-Maixent-l'École. La commune d'Exireuil serait plutôt épargnée. Quatre mutations à la gendarmerie. Il est rappelé la nécessité de relayer l'information sur le dispositif « tranquillité vacances ». Un référent pour Exireuil va être nommé. Une réunion de sensibilisation auprès des personnes âgées est à prévoir en octobre.

IV – Délégation

Droit de préemption : Monsieur le Maire énumère les demandes depuis la dernière réunion de conseil.

Nombre de demandes reçues : 2 (n°10 à 11/2023)

Nombre de décisions de ne pas préempter : 2

V – Questions diverses

- Lotissement du Champ des Blés : Pas d'évolution en ce qui concerne les réservations mais quelques visites sur site sont prévues. Le géomètre doit revenir afin de border définitivement les terrains et définir la surface de chacun.
- Éclairage public en période estivale : Monsieur le Maire rappelle que l'an passé, l'éclairage public avait été arrêté sur les mois de juillet et août. Après débat, les élus souhaitent un arrêt de juin à août. Monsieur le Maire prend note et signera un nouvel arrêté en ce sens.
- École Beausoleil - projet de cour Oasis (étude) : Dans le cadre du dispositif « notre école, faisons-la ensemble », l'école (corps enseignant) a candidaté pour deux projets : le numérique et la cour Oasis. Pour ce dernier point, elle a contacté le CPIE 79 qui est venu à la rencontre des élus pour expliquer le projet de la cour Oasis.

Le concept de la cour oasis consiste à réaménager les espaces de manière à augmenter la place de la nature. Cela se traduit notamment par la plantation d'arbres, de végétaux et la désimpermeabilisation des sols.

Ces espaces sont appréciés lors des périodes de canicule et peuvent être utilisés pour l'école dehors. Contrainte : ils devraient être ouverts au public en dehors des heures d'école.

Le CPIE 79 propose une prestation de partenariat pour la maîtrise d'œuvre (CPIE / SCAPE / SITEA) d'un montant de 18 527,50€ TTC qui pourrait être financée à hauteur de 80% (70% par l'agence de l'eau et 10% par le dispositif « notre école, faisons-la ensemble ». Les travaux pourraient être aidés à hauteur de 50%

Monsieur le Maire sollicite les élus afin de valider ou non ce projet d'étude et mobiliser les crédits nécessaires.

Après débat, il ressort que le projet est ambitieux mais qu'une étude auprès d'un paysagiste serait moins coûteuse.

Le projet pourrait s'envisager au niveau du pré mais en aucun cas au niveau de la cour du primaire qui a récemment été refaite. De plus, il faut penser au mauvais temps et aux agents d'entretien qui entretiennent les locaux.

Les élus souhaitent attendre le prochain conseil d'école et la prochaine équipe enseignante afin d'avancer sur ce projet qui doit être un projet d'école mais également un projet d'élus.

- Aménagement de la RD 121 au droit du chemin du Puits d'Enfer : Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'élargissement de cette voie, sollicité il y a plus de vingt ans. Même si cette route n'est pas très accidentogène, il y a un passage très étroit (au droit du chemin du Puits d'Enfer) et le croisement d'un bus, camion ou tracteur est difficile. Il y a quelques années, un précédent conseil avait validé une participation à hauteur de 30% sur la partie du chemin de randonnée. Un propriétaire de terrain jouxtant la route départementale ayant changé, le dossier est relancé et une étude est de nouveau sollicitée auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

VI – Tour de table

- Prochain conseil municipal : vendredi 30 juin.
- Protection Sociale Complémentaire : Le COSEME (association des agents communaux) a été mis en place en 2009 afin d'aider financièrement les agents sur leur mutuelle et leur garantie maintien de salaire. Il est à présent possible d'aider directement les agents et cela deviendra une obligation en 2025 pour la prévoyance puis 2026 pour la santé. Beaucoup de communes voisines ont déjà mis en place ces aides directes (qui existent déjà dans le privé). Afin d'avoir une uniformité des aides auprès des agents, il est envisagé d'arrêter le COSEME et de valider des aides directes qui seront impactées sur les bulletins de salaire de l'ensemble des agents. L'ensemble des élus valident cette idée qui sera à discuter avec les élus en commission puis avec les agents.
- Insigne du correspondant Défense : Monsieur le Maire a été destinataire d'un insigne à remettre à Vincent GAUDET.
- Pointage des services périscolaires : Actuellement, les agents pointent sur différentes fiches, les présences pour la cantine et la garderie. Il est proposé l'achat d'une tablette ainsi que du module informatique permettant le pointage qui aura l'avantage d'être lié au logiciel de facturation. Après comparatif entre deux fournisseurs, il est proposé de valider la proposition de l'entreprise JVS (actuel logiciel métier à la mairie) et moins disant pour un montant de 1 430€ HT (module) + 930€ (formation, mise en place et assistance à la 1^{ère} facturation). Proposition validée à l'unanimité.
- Enseigne publicitaire : L'actuel panneau publicitaire situé aux Grands Ajoncs n'est plus réglementaire. Une nouvelle proposition a été déposée en mairie afin de le changer et le déplacer. Les élus estiment que ce type de panneau n'apporte rien aux administrés et est une pollution visuelle dans un village. Un avis défavorable est donc donné à cette demande.
- Pose de mobilier urbain : L'installation d'un banc a été sollicité au niveau de l'entrée de la cité de la Plaine et au niveau du porche de la salle des associations. Une poubelle semble nécessaire en bas du terrain de tennis (présence de détritrus).
- École : La bibliothèque de l'école a commencé à être déménagée et cette période de travaux va demander adaptabilité et tolérance. L'école organise un spectacle le 2 juin et l'APE sera présente pour la kermesse. Le 6 juillet, sera organisée la remise des diplômes aux élèves de CM2. L'association des parents a participé financièrement à la sortie aux Tumulus de Bougon à hauteur de 536€.

- Travaux des agents Bâtiment/Espaces verts/Voirie : Broyage des bords des routes et chemins ; installation des filets de foot ; passage du rotofil ; souci de matériel de désherbage en panne (location possible en attendant la réparation) ; devis pour modification de la coupe de la tondeuse et l'achat d'une remorque en cours. En attente de restitution de la désherbeuse, certains élus souhaitent une amélioration de l'entretien des espaces verts avec un arrachage manuel.
- Impayés : La dette diminue progressivement mais demande un suivi rigoureux chaque mois afin de ne pas laisser les impayés s'accumuler.
- Terrain multisports : L'aide au titre de « 5 000 terrains de sport » va certainement être moins importante que prévu car seuls les équipements sportifs sont subventionnables (non compris : clôture, réseaux, sanitaires). Après réception de la notification des trois aides sollicitées, un point sera à réaliser afin d'aider les élus à se décider sur la suite à donner à ce projet.
- Commission « Environnement et cadre de vie » : Prochaine réunion le 15 juin à 20h30.
- Support à vélos : Il est évoqué la nécessité d'installer un support à vélos au niveau de la mairie.
- Cloud : Afin de répondre aux exigences du RGPD (Règlement Général de la Protection des Données), une sauvegarde en ligne et en France devient nécessaire. Les élus valident à l'unanimité.
- Salle du conseil / salle des mariages : Il est constaté un besoin de moderniser cette salle. L'association des fées créatives a été sollicitée afin de réaliser des tableaux et une nouvelle nappe doit être commandée.
Il sera précisé aux futurs mariés que seules les fleurs naturelles ou les bulles de savon seront acceptées à la sortie des mariés. De plus, une attention particulière sera demandée aux agents d'entretien quant à l'état des vitres avant chaque cérémonie.
- Écho du Puits : Le feuillet « printemps 2023 » est réalisé et est presque entièrement distribué dans les boîtes aux lettres des administrés. Les retours sont positifs.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et quarante-cinq minutes.

Le secrétaire



le maire

 

